

SISARC

**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**

Rapport d'activités 2020

1. Généralités

Dénomination officielle

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (SISARC)

Date de création : 3 avril 2007

1^{ère} modification statutaire : arrêté du 15 février 2013 (siège du Syndicat)

2^{ème} modification statutaire : arrêté du 8 mars 2013 (intégration de Sainte-Hélène-sur-Isère à la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie)

Arrêté du 18 mars 2014 : restitution de la compétence restauration et entretien des digues de l'Isère de la Communauté de Communes Cœur de Savoie (fusion des Communautés de Communes du Pays de Montmélian, de la Rochette Val Gelon, du Gelon et du Coisin et de la Combe de Savoie) à ses membres et substitution des Communes de Cruet, Freterive, Saint Jean de la Porte et Saint Pierre d'Albigny à la Communauté de Communes Cœur de Savoie au sein du SISARC

Mise à jour des statuts en 2015 suite à différents arrêtés préfectoraux.

Au 1^{er} janvier 2018 : création de la **GEMAPI. (Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations)** – nouvelle compétence obligatoire du bloc communal avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre (Communauté de Communes ou d'Agglomération).

Au 1^{er} janvier 2019, refonte statutaire (arrêté préfectoral du 14 décembre 2018) du SISARC :
- **extension** de son **champ d'action** afin de couvrir la totalité de la compétence GEMAPI ainsi que de son **périmètre géographique** d'intervention à l'ensemble du sous-bassin versant hydrographique de la Combe de Savoie.

- **reprise des actions** précédemment portées par les EPCI membres et les Syndicats de **cours d'eau affluents** : Syndicat de l'Aitelène et Syndicat de la Biale et de la Lavanche.

Collectivités membres depuis le 1^{er} janvier 2019

- Le Département de la Savoie
- La Communauté de Communes Cœur de Savoie
- La Communauté d'Agglomération Arlysère
- La Communauté de Communes Porte de Maurienne
- La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry

Siège

L'Arpège - Pôle administratif de la CA Arlysère - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 Albertville

N° de SIRET : 200 008 423 000 10

Objet :

Le Syndicat Mixte a pour objet :

4.1 Au titre de ses missions antérieures décrites dans l'arrêté préfectoral du 3 avril 2007 portant « Statuts du SISARC », comme rappelées ci-dessous :

- D'assurer la restauration et l'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels d'entretien courant des ouvrages.
- De conduire une réflexion générale sur la gestion et la prévention des risques d'inondation en Combe de Savoie et à ce titre, élaborer et mettre en œuvre un plan global d'action et notamment un Schéma Directeur d'Aménagement hydraulique, en liaison étroite avec l'Etat, en charge de l'élaboration et de l'actualisation du PPRI.
- De coordonner sur l'ensemble du bassin versant, dans son périmètre d'intervention, les études concernant la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques.

Les missions portant sur les digues de l'Isère et de l'Arc s'inscrivent dans le cadre du décret du 19 décembre 1860.

4.2 Au titre de l'exercice de la compétence GEMAPI pour les missions autres que celles relevant de l'article 4.1 ci-dessus :

Sur le bassin versant de l'Isère en Combe de Savoie, conformément aux dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, et notamment de son article I bis, le Syndicat est ainsi habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages et installations, dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant les items 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L 211-7 susvisé :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- la défense contre les inondations ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

4.3 Le Syndicat est habilité à réaliser des missions d'intérêt général, en complément des compétences décrites aux 4.1 et 4.2, pour le compte de ses membres et sur son périmètre d'intervention, pour les missions suivantes :

- élaboration, coordination, concertation et animation dans les domaines de la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques et de la prévention et de la lutte contre les inondations. A ce titre, le Syndicat peut assurer des études globales présentant un intérêt à l'échelle de son périmètre ou d'une partie de son périmètre, et des actions d'information, de formation et de sensibilisation à l'intérieur du bassin versant.

Le Syndicat est administré par un Conseil Syndical composé de 28 délégués titulaires et 28 délégués suppléants.

Le Conseil Syndical s'est réuni 6 fois en 2020.

Composition du Conseil Syndical, à compter du 29 juillet 2020

Pour le Conseil Départemental de la Savoie, 5 délégués titulaires

Délégués titulaires
Annick CRESSENS
Auguste PICOLLET
Jacqueline TALLIN
Olivier THEVENET
André VAIRETTO

- **Communauté d'Agglomération Arlysère : 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Sandrine BERTHET	Yacine ALIOUA
Daniel BUCHE	Thomas BOIRARD
Claude DURAY	Serge DAL BIANCO
Laurent GRILLET	Emilie DEGLISE FAVRE
Philippe GUIRAND	Jean-Marc DESCAMPS
Bérénice LACOMBE	Pierre DUBOURGEAT
Christophe METGE	James DUNAND SAUTHIER
Jean-Claude PEPIN	Daniel TAVEL
François RIEU	Frank VIALLET

- **Communauté de Communes Porte de Maurienne : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Nicolas ROCHE	Benjamin CANOT

- **Communauté de Communes Cœur de Savoie : 12 titulaires et 12 suppléants**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Luc BENETTI	Carlo APPRATTI
Jean-Michel BLONDET	Eric BARBIER
Georges COMMUNAL	Jean-Yves BERGER-SABATTEL
Jean-Loup CREUX	Nicole BOUVIER
André DURAND	Jean-François CLARAZ
Christiane FAVRE	Alain COMBAZ
Yannick LOGEROT	André DAZY
Jean-Claude MESTRALLET	Jean-Pierre GUILLAUD
Jean-Claude NICOLLE	Christelle HUGONOT
Eric SANDRAZ	Michel RAVIER
Béatrice SANTAIS	Sylvie SCHNEIDER
Jacques VELTRI	Michel SYMANZIK

- **Communauté d'Agglomération Grand Chambéry : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Philippe GAMEN	Aurélie LEMEURE

Membres du Bureau

Par délibération du 29 juillet 2020, le Bureau du Syndicat mixte est composé de : **Président** : François RIEU (CA Arlysère)

Vice-Présidents : 1^{er} VP : Auguste PICOLLET (Département), 2^{ème} VP : Eric SANDRAZ (CC Cœur de Savoie) et 3^{ème} VP : Jean-Michel BLONDET (CC Cœur de Savoie)

Autres membres du Bureau : Daniel BUCHE (CA Arlysère), Claude DURAY (CA Arlysère), Laurent GRILLET (CA Arlysère), Jean-Claude MESTALLET (CC Cœur de Savoie), Luc BERTHOUD (Grand Chambéry), Christophe METGE (Arlysère), Daniel BUCHE (Arlysère)

La Commission d'Appel d'Offres (CAO)

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Philippe GUIRAND	Jean-Claude PEPIN
Christophe METGE	Laurent GRILLET
Auguste PICOLLET	Olivier THEVENET
Daniel BUCHE	Nicolas ROCHE
Eric SANDRAZ	Jean-Michel BLONDET

Administration générale

Une convention de mutualisation de services est établie jusqu'au 31 décembre 2021 entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et le SISARC pour assurer le suivi administratif du Syndicat.

Le SISARC rembourse, à Arlysère, les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition du Pôle administratif intercommunal établies à :

- les charges de personnel : 41 532 €
- les autres frais de fourniture et contrats de service rattachés à hauteur : 2 000 €

Suivi technique

Le suivi technique du SISARC est assuré depuis sa création par le Service d'Assistance Technique à la gestion des cours d'eau (SATERCE) rattaché à la Direction de l'Environnement et du Paysage du Conseil Départemental de Savoie

La convention, signée le 13 février 2015, établie entre le Département de la Savoie et le S.I.S.A.R.C, pour la période 2015-2018 acte de l'intervention des services techniques du Département au profit de ce dernier en particulier pour la mise en œuvre des actions inscrites au PAPI de la Combe de Savoie.

Par délibération du 28 novembre 2018, le Conseil Syndical autorisait la signature d'un avenant, à ladite convention, pour préciser que les services du Département effectuent, par ailleurs, des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de réparation et de confortement des digues inscrites au PAPI n°2, prestations que l'Etat a prévu de prendre en charge financièrement dans le cadre de l'avenant n° 1 au PAPI signé en novembre 2017.

Par délibération du 10 juillet 2019 du SISARC et du 12 juillet 2019 de la Commission Permanente du Département, il a été approuvé l'inscription dans cet avenant, de la prolongation de la durée de la convention pour 4 années supplémentaires (2019- 2023) en cohérence avec la prolongation du calendrier de réalisation du PAPI n°2 actée avec les représentants de l'Etat.

Par délibération du 22 mai 2019, une convention de mise à disposition du service environnement de la CCCS auprès du S.I.S.A.R.C a été également mise en place. Elle vise les opérations portées par le S.I.S.A.R.C et relevant du contrat vert et bleu contractualisé initialement par la CCCS. Cette convention porte sur les années 2019 à 2021.

Mise en œuvre de la RGPD

Le Règlement Général Européen sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai dernier. Ce nouveau règlement vient moderniser un cadre juridique vieux de 40 ans, marqué par un renforcement constant du niveau de protection. L'objectif du règlement qui vient unifier la réglementation dans les pays de l'Union européenne est d'apporter plus de protection pour les citoyens dont les droits seront renforcés, mais aussi plus de responsabilités pour ceux qui traitent des données personnelles. Le règlement s'applique à tous ceux qui traitent des données personnelles, à savoir les entreprises mais aussi les collectivités publiques (communes, intercommunalités et leurs établissements).

Par délibération en date du 13 février 2019, le Conseil Syndical a confié la mission de Délégué à la Protection des Données (DPO) à AGATE (Agence Alpine des Territoires).

2. Finances

Compte administratif

En section de fonctionnement :

Libellé	CA 2019	BP 2020	DM	Crédits 2020	Prévisionnel 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	997 944,05	2 214 400,00	207 874,28	2 422 274,28	566 724,87
Charges à caractère général	759 356,75	2 032 300,00	0,00	2 032 300,00	492 212,98
Charges de personnel	97 020,00	66 000,00	0,00	66 000,00	36 058,43
Autres charges de gestion courante	17 519,71	18 000,00	0,00	18 000,00	16 919,04
Charges financières	2 355,96	3 100,00	0,00	3 100,00	842,96
Charges exceptionnelles	0,00	91 000,00	190 774,28	281 774,28	0,00
Dotations aux provisions	118 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	14 677,70
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses réelles	994 252,42	2 210 400,00	205 774,28	2 416 174,28	560 711,11
Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 691,63	4 000,00	2 100,00	6 100,00	6 013,76
<i>Virt à la section d'Investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total Dépenses d'ordre	3 691,63	4 000,00	2 100,00	6 100,00	6 013,76
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 770 289,60	2 214 400,00	207 874,28	2 422 274,28	1 318 547,57
Produits des services	756,00	3 500,00	0,00	3 500,00	5 402,10
Dotations et participations	2 769 531,06	2 210 900,00	0,00	2 210 900,00	1 312 974,23
Autres produits de gestion courante	2,54	0,00	0,00	0,00	171,24
Total Recettes réelles	2 770 289,60	2 214 400,00	0,00	2 214 400,00	1 318 547,57
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>207 874,28</i>	<i>207 874,28</i>	<i>0,00</i>

En section d'investissement :

Libellé	CA 2019	BP 2020	RAR 2019	DM 2020	CREDIT 2020	CA 2020	RAR 2020
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 062 816,26	6 546 788,00	3 372 077,00	1 685 140,89	11 604 005,89	4 345 924,26	2 314 300,00
Emprunts et Dettes assimilées	3 941,74	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 039,20	0,00
Immobilisations incorporelles	1 778,40	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	7 885,03	319 000,00	0,00	0,00	319 000,00	4 359,60	0,00
Immobilisations en cours	1 222 790,20	1 550 400,00	1 549 461,00	0,00	3 099 861,00	2 335 748,17	372 300,00
Travaux effectués pour compte de l'Etat	2 826 420,89	4 370 000,00	1 822 616,00	85 500,00	6 278 116,00	1 914 891,11	1 942 000,00
Dépenses imprévues	0,00	300 888,00	0,00	206 483,00	507 371,00	0,00	0,00
Total Dépenses réelles	4 062 816,26	6 546 788,00	3 372 077,00	291 983,00	10 210 848,00	4 259 038,08	2 314 300,00
Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	87 030,00	87 030,00	86 886,18	0,00
Total Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	87 030,00	87 030,00	86 886,18	0,00
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 306 127,89</i>	<i>1 306 127,89</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 214 054,88	6 836 671,00	3 082 194,00	1 685 140,89	11 604 005,89	5 335 696,59	3 064 790,00
FCTVA	125 801,11	612 200,00	0,00	0,00	612 200,00	0,00	600 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00	0,00	1 596 010,89	1 596 010,89	1 596 010,89	0,00
Subventions d'investissements	545 060,58	1 850 471,00	859 578,00	0,00	2 710 049,00	1 896 232,89	438 940,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 528,26	0,00
Travaux effectués pour compte de l'Etat	2 415 383,54	4 370 000,00	2 222 616,00	0,00	6 592 616,00	1 749 024,61	2 025 850,00
Total Recettes réelles	3 086 245,23	6 832 671,00	3 082 194,00	1 596 010,89	11 510 875,89	5 242 796,65	3 064 790,00
Opérations patrimoniales (recettes)	124 118,02	0,00	0,00	87 030,00	87 030,00	86 886,18	0,00
Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 691,63	4 000,00	0,00	2 100,00	6 100,00	6 013,76	0,00
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total Recettes d'ordre	127 809,65	4 000,00	0,00	89 130,00	93 130,00	92 899,94	0,00
ECART							
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

Globalement, le **résultat 2020** s'établi comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement			Total
	Réalisé 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	Total	2020
Recettes	1 318 547,57	5 335 696,59	3 064 790,00	8 400 486,59	9 719 034,16
Dépenses	566 724,87	4 345 924,26	2 314 300,00	6 660 224,26	7 226 949,13
Résultat de l'exercice 2020	751 822,70	989 772,33	750 490,00	1 740 262,33	2 492 085,03
Résultat antérieur reporté	207 874,28	-1 306 127,89		-1 306 127,89	-1 098 253,61
Résultat de clôture	959 696,98	-316 355,56	750 490,00	434 134,44	1 393 831,42

Participation des collectivités membres en 2020

- Département : 189 320 €
- Grand Chambéry : 593 €
- Porte de Maurienne : 10 460 €
- ARLYSERE : 462 655 €
- Cœur de Savoie : 705 743 €

Pas d'emprunt en cours en 2019

Ligue de trésorerie

Le SISARC dispose d'une ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 € souscrite auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes. Cette ligne de trésorerie est destinée à permettre le paiement des prestataires dans l'attente du versement des subventions d'opérations inscrites au PAPI, les frais afférents sont pris en charge dans le cadre du PAPI 2.

En 2020, elle n'a pas été mobilisée.

Amortissement des travaux

Les durées d'amortissement approuvées par le Conseil Syndical du 26 novembre 2020 sont les suivantes :

- Etude : 5 ans
- Logiciel : 3 ans
- Equipement informatique : 5 ans
- Autre matériel : 5 ans
- Installation – Aménagement Plage de dépôt : 50 ans
- Installation- Aménagement Digue : 100 ans
- Subvention d'équipement des opérations réalisées pour compte de tiers (PAPI) : 1 an
- Autres subvention d'équipement : 30 ans

3. Liste des marchés souscrits en 2020

Objet	Numéro	Collectivité	Type marché	Date de notification	Date de début du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Durée	Montant total HT sur durée globale	Mini sur durée globale	Maxi sur durée globale	
MARCHES DE TRAVAUX												
MONTANT de 40 000 € HT à 89 999,99 € HT												
Reconstruction du piège à embâcles de la plage de dépôt du torrent du Verrens	2020-SIS-054	SISARC	MAPA	08/12/2020	08/12/2020	SAS EIFFAGE GENIE CIVIL TERRASSEMENT ETS FOREZIENNE	73800 MONTMELIAN	2,5 mois	40 480,00 €	-	-	
MONTANT de 90 000 € HT à 5 349 999,99 € HT												
Réfection de l'ouvrage traversant la digue rive droite de l'Isère - Ruisseau du Fournieux	2020-SIS-014	SISARC	MAPA	05/03/2020	05/03/2021	Groupement EIFFAGE GENIE CIVIL TERRASSEMENT FOREZIENNE / EIFFAGE GENIE CIVIL GAUTHEY	73800 MONTMELIAN	3 mois	293 596,80 €	-	-	
Travaux de confortement de la digue en rive droite de l'Isère en aval du pont des Anglais - Aménagement des accès et remise en état du lit	2020-SIS-033	SISARC	Marché à tranches	21/08/2020	24/08/2020	SOCCO ENTREPRISE SAS	74650 CHAVANOD	9 mois	1 525 217,00 €	-	-	
Travaux d'entretien des cours d'eau - Gestion sédimentaire et enrochement	2020-SIS-034	SISARC	Accord-cadre à marchés subséquents					4 ans				
Lot n°1 : Secteur amont				28/08/2020	28/08/2020	GUINTOLI AGENCE GRANDS TRAVAUX / BERLIOZ SAS / ALPES TP / SAS BASSO PIERRE ET FILS	-	-	-	80 000,00 €		
Lot n°2 : Secteur médian				28/08/2020	28/08/2020	GUINTOLI AGENCE GRANDS TRAVAUX / BERLIOZ SAS / SAS BASSO PIERRE ET FILS / EUROVIA	-	-	-	60 000,00 €		
Lot n°3 : Secteur aval				28/08/2020	28/08/2020	GUINTOLI AGENCE GRANDS TRAVAUX / BERLIOZ SAS / ALPES TP / EUROVIA	-	-	-	60 000,00 €		
Marché subséquent n°1 - Lot n°1 : Secteur amont				-	17/09/2020	17/09/2020	BERLIOZ SAS	73001 CHAMBERY CEDEX	2 mois	16 227,20 €	-	-
Marché subséquent n°1 - Lot n°2 : Secteur médian				-	17/09/2020	17/09/2020	BERLIOZ SAS	73001 CHAMBERY CEDEX	2 mois	11 645,66 €	-	-
Marché subséquent n°1 - Lot n°3 : Secteur aval	-	17/09/2020	17/09/2020	BERLIOZ SAS	73001 CHAMBERY CEDEX	2 mois	13 929,10 €	-	-			
Travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère sur la commune de Francin	2020-SISARC-037	SISARC	Marché à tranches	21/08/2020	24/08/2020	Groupement BENEDETTI / VINCI	74190 PASSY	TF : 3 mois TO1 : 1,5 mois	1 249 970,64 €			
MARCHES DE FOURNITURES												
MONTANT de 90 000 € HT à 213 999,99 € HT												
Dépôt dans la carrière VICAT de sédiments issus de la restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie	2020-SISARC-041	SISARC	MAPA	26/06/2020	26/06/2020	Granulats VICAT	38081 L'ISLE D'ABEAU		90 000,00 €			
MARCHES DE SERVICES												
MONTANT de 40 000 € HT à 89 999,99 € HT												
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement de la digue en rive droite de l'Isère sur la commune de Francin	2019-SIS-063	SISARC	AO	17/02/2020	17/02/2020	HYDRETTUDES ALPES DU NORD / SARL SOCIETE ALPINE DE GEOTECHNIQUE	73800 STE HELENE DU LAC	10,6 mois	61 023,63 €	-	-	
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement de la digue en rive droite de l'Isère en aval du mont des anglais - aménagement des accès et remise en état du lit	2019-SIS-072	SISARC	AO	09/03/2020	09/03/2020	HYDRETTUDES ALPES DU NORD	73800 STE HELENE DU LAC	6,8 mois	70 347,50 €	-	-	

4. Rappel des faits marquants et actions menées en 2020

A. Intempéries

2 évènements météorologiques significatifs sont intervenus en 2020 :

- Crues des 2 et 3 février 2020 principalement et le ruisseau de Verrens, de Fontaine Claire (brèche aval RD, limite débordement sur zone habitée), du Fournieux (débordement à l'aval de la voie SNCF et détérioration seuil Moratier)
- Crue du 30 avril 2020, qui n'a pas entraîné de désordre

Un document d'information à destination des Maires a, par ailleurs, été transmis afin de rappeler les modalités d'organisation des différents acteurs en temps de crise (gestion en temps réel des crues et des inondations).

B. Plan pluriannuel de restauration des digues

La mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration des digues de l'Arc et de l'Isère constitue l'une des opérations portées par le SISARC, depuis la création du Syndicat.

Lancé en 2008 pour un montant de 1,65 M€ HT valeur 2007 et une durée initiale de 10 ans, ce plan a fait l'objet d'une prolongation jusqu'en 2021.

Il fait l'objet d'une contribution de l'Etat à 40%, et d'AREA à 20%.

La treizième tranche a été réalisée en mars 2019 sur un tronçon de digue en rive gauche de l'Isère (communes d'Aiton, Chamousset et ponctuellement sur Châteauneuf). C'est l'entreprise Arnaud Goddet qui a été retenue pour l'exécution de ces travaux

Ce plan comporte deux volets : un premier dédié au traitement de la végétation ligneuse implantées sur les digues qu'il est nécessaire de rajeunir et à gérer en taillis, un second portant sur des réparations ponctuelles du perré en enrochements.

Même si ce plan de restauration représente un travail important conduit par le SISARC (35 000 arbres ont été abattus), le budget de 150 000 €/an prévu initialement n'a souvent pas été nécessairement mobilisé. La valorisation, autant que possible, des bois coupés, a en effet permis de réduire sensiblement les coûts.

Bilan - Perspectives.

La quasi-totalité du périmètre a désormais fait l'objet d'une première remise en état pour ce qui concerne la végétation ligneuse. Il devrait donc être possible, à l'issue de ce programme pluriannuel de passer à un programme d'entretien de cette végétation.

Le montant de la dernière tranche de travaux de ce plan a été validé, pour un montant de 360 k€ HT, montant calculé permettant de solder la totalité de l'engagement initial d'AREA. Elle intègre des travaux de réparation ponctuelle du perré au droit de zones dégradées identifiées lors des dernières missions annuelles de surveillance et de repérage réalisés en raft.

C. Mise en œuvre du Second Programme d'Actions de Prévention des Inondations en Combe de Savoie (PAPI 2)

Le Second Programme d'Actions de Prévention des Inondations en Combe de Savoie (PAPI 2) est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, destiné à mettre en œuvre une politique globale de prévention des inondations sur l'ensemble du territoire.

Le PAPI 2 permet de mobiliser 19 M € en provenance de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et d'EDF au bénéfice de la Combe de Savoie.

Les conventions fixant les modalités financières et techniques du PAPI 2 ont été signées le 13 mars 2014 :

- Convention cadre du second PAPI avec l'Etat, le Département, l'Agence de l'Eau et EDF ;
- Convention digue avec l'Etat - Surveillance des digues, études règlementaires et travaux structurels ;
- Convention Lit avec l'Etat - Travaux de restauration du domaine fluvial de l'Isère.

Un premier avenant au PAPI2 signé 2017 a permis de :

⇒ prolonger de deux années supplémentaires, 2018 et 2019, la convention initialement prévue sur la période 2014-2017

⇒ inscrire des opérations nouvelles (restauration du torrent de la Combaz, de Fontaine Claire, du Gelon ; protection berge de l'Isère commune de Grignon), d'asseoir une provision pour travaux sur affluent torrentiel), et de fait d'obtenir les aides financières de l'Etat qui sont conditionnées à l'inscription dans la démarche PAPI.

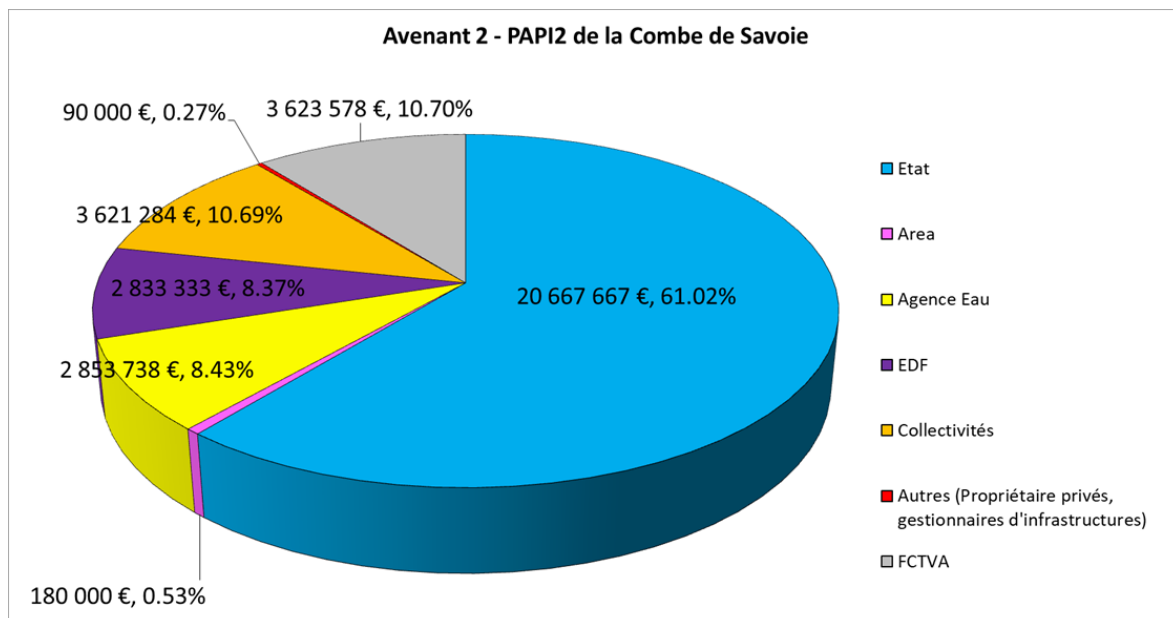
Un second avenant au PAPI2, approuvé par délibération du 26 novembre 2019, a été signé afin de permettre de :

⇒ prolonger de deux années supplémentaires, 2020 et 2021, notamment afin de lisser les demandes à intervenir sur les digues domaniales de l'Isère et de l'Arc

⇒ inclure une phase supplémentaire de travaux estimée à 2.5 M€ TTC, pour la restauration du lit, afin de conduire les travaux jusqu'au secteur de Frontenex/Tournon, cofinancée à 100% sur le montant TTC par l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF

⇒ de recalculer le planning des financements et d'intégrer de nouvelles opérations.

Les éléments financiers du PAPI 2 suite à l'avenant n°2 sont récapitulés comme suit :



a) Axe 8 du PAPI 2 - Travaux de restauration du lit de l'Isère

La restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie est inscrite à l'Axe 8 du PAPI 2. Le budget global de l'Axe 8 (maîtrise d'œuvre, études et travaux) est financé à 42 % par l'Etat, 25 % par l'Agence de l'Eau et 33 % par EDF. L'objectif est d'araser les atterrissements végétalisés de grande hauteur qui se sont implantés depuis 30 ans dans le lit endigué.

Les sédiments extraits du lit de l'Isère ont été déposés comme suit :

- En appui de la digue rive gauche de l'Arc sur les Communes de Bourgneuf et Chamousset
- Dans les plans d'eau de Pré la Chambre sur la Commune de Chamousset et des Gabelins sur la Commune d'Aiton
- Dans les carrières en activités (carrières VICAT de Laissaud et de La Chavanne)

Par ailleurs, ont été poursuivis les suivis écologiques du lit de l'Isère prévu par l'autorisation au titre du code de l'environnement.

Perspectives 2021 :

Réalisation de nouvelles phases de travaux de restauration du lit notamment dans le secteur de Cruet et Coise d'une part et celui de la courbe de Montaille, ces travaux étant conçus et réalisés en lien avec les travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère.

- Plan expérimental de pérennisation des travaux de restauration du lit de l'Isère

Les travaux conduits dans le lit de l'Isère constituent la première étape du chantier de restauration de la rivière. Sur le long terme si aucune action n'est engagée, le lit de la rivière va se dégrader progressivement et les atterrissements végétalisés vont se redévelopper.

Afin d'éviter que le processus ne se réenclenche, il est nécessaire que les bancs de galets soient régulièrement mis en mouvement. Deux leviers d'action sont identifiés pour parvenir à cette mobilité :

- **Le levier « hydraulique »** : obtention de débits suffisants notamment en période de fonte, ce qui nécessite de modifier temporairement le fonctionnement de certains aménagements hydroélectriques ;
- **Le levier « mécanique »** : entretien mécanique portant sur la végétation et la géométrie des bancs de galets.

La mise en œuvre de ces deux leviers s'inscrit dans une démarche expérimentale afin de tester la fréquence et les modalités d'intervention, les critères de déclenchement, etc.

Les négociations engagées depuis 2018 entre le S.I.S.A.R.C, l'Etat, l'Agence de l'eau et le S.I.S.A.R.C se sont traduites par la signature d'une convention pour la réalisation d'un plan de pérennisation expérimental du lit de l'Isère en Combe de Savoie.

Sur une durée de 6 ans (2020-2026), ce plan porte sur un budget total de 2 840 000 €TTC soit environ 473 000 € par an avec une participation annuelle du S.I.S.A.R.C de 60 000€ par an sur les 6 années, soit 360 k€ au total.

b) Axe 7 du PAPI 2 – Renforcement des digues de l'Isère et de l'Arc

Ces opérations sont inscrites à l'Axe 7 du PAPI 2. Elles sont financées à 100 % sur le HT par l'Etat.

Courant 2020 ont été poursuivies les opérations :

- Rive gauche de l'Arc – Secteur Bourgneuf Chamousset

Le budget prévisionnel initial de l'opération est estimé à 1M€ HT. Elle vise à épaissir la digue coté plaine et à aménager un déversoir de sécurité.

Maîtrise d'œuvre confiée à LOMBARDI INGENIERIE SAS – Immeuble le VIP – 70 Rue de la Villette – 69003

Foncier : Le Syndicat est accompagné par le cabinet FCA. Tous les frais afférents sont intégralement financés par l'Etat dans le cadre du PAPI 2. Les démarches d'acquisitions foncières ont été poursuivies durant l'année 2020.

- Confortement de la digue rive droite de l'Isère – Secteur de Francin

L'opération a pour objet de réparer la protection en enrochements de la digue sur une longueur de l'ordre de 1000 m.

Maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études Hydrétudes (mandataire) pour un montant de 61 023.63 € HT. A l'issue des études d'Avant-Projet, le montant des travaux est estimé à 1,1 M€ HT.

Marché de travaux confié au groupement BENEDETTI – GUELPA – VINCI pour un montant de 1 249 970.64 € HT

Perspectives 2021

Fin des travaux février 2021

- Confortement de la digue en rive droite en aval du Pont des anglais – Aménagement des accès et remise en état du lit

L'opération a pour objet de réparer la protection en enrochements de la digue sur une longueur de l'ordre de 1000 m. Elle est couplée avec la restauration du lit de l'Isère au droit de ce tronçon de digue à conforter, avec en l'occurrence l'arasement de 3 atterrissements de sédiments limoneux.

Maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études Hydrétudes (mandataire) pour un montant de 41 898,63 € HT

A l'issue des études d'Avant-Projet, le montant des travaux est estimé à 1,7 M€ HT.

Marché de travaux confié à SOCCO pour un montant de 1 525 217 € HT

Perspectives 2021

Fin des travaux avril 2021

- Epaissement de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière Vicat de « PRE COUARDIN » - Commune de Laissaud – Convention entre le SISARC, l'Etat et la Société Granulats VICAT

Le risque inondation sur la rive gauche de l'Isère située entre AlpeSPACE et la Commune de Pontcharra est avant tout déterminé par les risques de défaillance des digues de l'Isère, notamment par érosion interne au droit des deux gravières exploitées par la société Granulats VICAT. Ce risque de défaillance devient fort à partir de crues de périodes de retour 30 à 50 ans, crues qui n'ont jamais été vécues depuis le creusement des gravières dans les années 1990.

Les conséquences de la défaillance de la digue au droit des plans d'eau sont majeures et constituent un grave danger pour la sécurité des biens et des personnes présentes dans la zone protégée, mais aussi à l'amont du fait des érosions régressives qui interviendront en cas de capture de l'Isère par les plans d'eau.

De ce fait, le confortement des digues au droit des deux gravières de Laissaud figure parmi les priorités d'action du PAPI n°2.

La société VICAT a informé le S.I.S.A.R.C et la DDT de la Savoie de l'opportunité qui s'offrait à elle de procéder à court terme à un remblaiement partiel de la gravière dite de « Pré Couardin » à l'aide de matériaux inertes de nature argileuse. Cette opération pourrait permettre un épaissement massif de la digue au droit de cette gravière.

Consécutivement aux éléments produits par le S.I.S.A.R.C et la DDT73 en date du 23 juillet 2019 et attestant de la pertinence et de l'efficacité de cette option technique, l'Unité Interdépartementale des Deux Savoie a, en tant qu'autorité en charge de la réglementation sur les carrières autorisé par courrier du 14 novembre 2019, la société VICAT à épaisser la

digue rive gauche de l'Isère par remblaiement partiel de la gravière, en application de l'article 7.11 de l'arrêté préfectoral du 13 avril 2016.

Cette opération de remblaiement a fait l'objet d'une convention afin que les travaux conduits par l'exploitant de la gravière respectent les dispositions afférentes à l'ouvrage de protection hydraulique que constitue la digue de l'Isère.

L'intégralité des coûts afférents à la conduite, aux études, au suivi, aux contrôles, au chantier de l'opération d'épaississement de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière de « Pré Couardin » est financée par la société Granulat VICAT.

Les démarches évoquées ci-dessus n'ont pas été concrétisées sur le terrain à ce jour (problème concernant la disponibilité des matériaux argileux).

- Réparation de l'ouvrage du Fournieux

Le 27 juillet 2019, une crue du torrent a occasionné une dégradation de la protection en enrochement de la digue au droit de l'ouvrage traversant du Fournieux sous la digue rive droite de l'Isère sur la Commune de Montailleur, puis l'effondrement partiel de cet ouvrage sur son tiers aval.

La maîtrise d'œuvre de l'opération relative aux travaux de réfection a été confiée à l'entreprise LOMBARDI un montant de 36 195.49 € HT.

Marchés de travaux :

Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise la FOREZIENNE pour un montant de 293 596,80 € HT. Les travaux ont été conduits et réceptionnés sur l'année 2020.

a) Axe 6 du PAPI 2 Aménagement du torrent de La Combaz sur les Communes de Notre Dame des Millières, de Sainte Hélène-sur-Isère et de Tournon (restauration et prévention des risques d'inondations)

Le projet vise au déperchement du torrent de la Combaz pour assurer la protection des habitations riveraines contre les risques d'inondation et restaurer les milieux aquatiques correspondants.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à HYDRETUDES / SAGE et notifié le 7 juin 2017.

Les travaux de déboisement préalable ont été conduits par l'Entreprise GRDE - 38 130 Echirolles pour un montant de 44 007,15 € HT à l'automne 2018

Les travaux « Aménagement hydraulique de la Combaz » ont été confiés au groupement d'entreprises FOREZIENNE et CHASSAGNE pour un montant de 1 493 790.01 € HT.

Après avenants, le montant du marché a été porté à 1 568 370 € HT.

Ces derniers ont débuté à l'automne 2019 et se sont achevés le 4 septembre 2020, les travaux ont été réceptionnés avec réserves.

Perspectives 2021

Levée des dernières réserves.

Clôture des opérations financières :

- Acquisitions des terrains à l'EPFL
- Restitution des terrains avec l'achèvement du chantier

b) Axe 6 du PAPI 2 : Protection des berges du Gelon contre les érosions dans la traversée de la commune de Chamousset

Cette opération avait été initiée par la Communauté de Communes de Coeur de Savoie (CCCS) et a été reprise sous maîtrise d'ouvrage du S.I.S.A.R.C à compter du 1^{er} janvier 2019. La maîtrise d'œuvre est assurée le cabinet HYDRETUDES.

Marchés de travaux :

Le marché de « Travaux de protection des berges du Gelon dans la traversée de la commune de Chamousset » a été confié en 2019 à la FOREZIENNE D'ENTREPRISES pour un montant de 229 833.68 € HT.

Des adaptations techniques ont dû être envisagées, dans la continuité de discussions complexes avec certains riverains.

Après avenants, le montant du marché a été porté à 264 308.73 € HT.

Les travaux se poursuivent sur l'année 2020.

Perspectives 2021

Contentieux en cours entre un riverain et le SISARC

c) Travaux sur les affluents : Ruisseau de Villard Mouglin (commune de Villard Leger) et du Gelon (commune de La Rochette)

Ces travaux visent à réparer les ouvrages endommagés lors de la crue du 4 janvier 2018. Cette opération a été initialement étudiée sous le timbre de la Communauté de Communes de Coeur de Savoie. La réalisation de cette opération relève depuis le 1^{er} janvier 2019 de la compétence exclusive du S.I.S.A.R.C porteuse de la GEMAPI.

La maîtrise d'œuvre sur ces opérations est assurée le cabinet HYDRETUDES.

Les travaux de reconstruction et optimisation du râtelier de Villard Leger ont été confiés à l'entreprise BLANC FRERES pour un montant de 189 987.10 € HT. Ils ont été achevés et réceptionnés en novembre 2019.

Les travaux de reconstruction du râtelier de La Rochette ont été confiés à l'entreprise FOREZIENNE D'ENTREPRISES pour un montant de 199 254.95 € HT. Ils ont été engagés et soldés en 2020.

d) Acquisition de la « Maison Prieur »

Par délibération en date du 9 octobre 2019, le Conseil Syndical approuvait le principe d'une opération visant à :

- acquérir des parcelles situées en bordure du torrent de la Combaz « en amont du moulin », sur la Commune de Notre Dame des Millièrès et comprenant une habitation ;
- déconstruire ladite habitation ainsi que le pont permettant son accès depuis la voie communale ;
- et procéder à la réfection de la berge au droit de ce pont.

Perspectives 2021

Finalisation de l'acte de vente

Lancement des consultations de maîtrise d'œuvre second semestre 2021 (déconstruction de l'habitation d'une part, déconstruction du pont et réfection de la berge d'autre part)

e) Création d'une plage de dépôt du torrent de la Lavanche en amont du pont de la RD201 sur les communes de Montailleur et de Grésy-sur-Isère.

Par délibération du 7 octobre 2020, le Conseil Syndical approuvait « le principe du lancement d'une consultation pour attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une plage de dépôt sur le torrent de la Lavanche en amont du bourg de Grésy-sur-Isère »

Au vu de la complexité de cette opération, une étude préliminaire a été confiée préalablement au bureau ETRM en décembre 2020.

Perspectives 2021

Réception de l'étude préliminaire

Réalisation des inventaires écologiques

Caractérisation de la qualité physico-chimique des matériaux

Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre

D – Surveillance des digues et des ouvrages de protection

Une part importante de l'activité du service technique du S.I.S.A.R.C a porté sur la poursuite de la surveillance des digues (et notamment des digues de l'Isère et de l'Arc) et des ouvrages de protection contre les risques d'inondation (plages de dépôts et système de protection des zones d'activités de Tetrapole sur les communes de Tournon et Frontenex).

En particulier, les reconnaissances annuelles en raft de l'état du lit endigué et des digues de l'Isère et de l'Arc sur la totalité du périmètre du S.I.S.A.R.C ont été réalisés les 28,29 et 30 septembre 2020.

E- Contrat Vert et Bleu

Le Contrat Vert et Bleu a été signé par la CCCS en 2019. Il vise à soutenir les acteurs locaux dans leurs projets de préservation ou restauration des continuités écologiques, en lien avec les projets d'urbanisme, mais aussi à sensibiliser la population et les acteurs concernés aux enjeux du territoire. Ce contrat est conclu sur la base d'un programme d'actions détaillées et planifiées, s'inscrivant dans une période de 5 ans (2019-2024), avec une identification, pour chacune d'elle, d'un ou plusieurs maîtres d'ouvrages, d'un descriptif et d'objectifs à atteindre, d'un calendrier de financement prévisionnel, et d'un plan de financement. Les différents partenaires financeurs sont la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie.

Du fait de la compétence GEMAPI transférée depuis le 1^{er} janvier 2019 au SISARC, le Syndicat s'est engagé, en qualité de maître d'ouvrage des 3 actions ci-dessous figurant dans le contrat :

- Définition d'une stratégie de préservation des zones humides sur le périmètre de Cœur de Savoie :
- Renaturation du Bon de Loge aval
- Lutte contre la dissémination des espèces végétales invasives sur les cours d'eau et plans d'eau de Cœur de Savoie

Au titre de l'année 2020, les réalisations sont les suivantes :

- Sur la stratégie zone humides :
Finalisation de l'étude d'amélioration des connaissances sur 45 zones humides pré-identifiées. L'étude confiée en 2019 au bureau d'études BIOTOPE s'est terminée en fin d'été 2020.
- Sur la restauration du Bon de Loge :
Poursuite des négociations en vue des acquisitions amiables des terrains d'emprise du projet. Perspective : probablement nécessité de recourir à une DUP
- Sur la lutte contre les invasives :
Finalisation des actions prévues au titre de l'année 1 du plan pluriannuel d'actions, en l'occurrence
 - * travaux d'éradication de la renouée du Japon sur la haute vallée du Gelon (communes Le Pontet, le Bourget en Huile, La Table). Opération réalisée par l'entreprise Berlioz Environnement sous maîtrise d'œuvre du cabinet AQUABIO concept cours d'eau. Travaux engagés en 2019 et réceptionnés en 2020
 - * Interventions ponctuelles et diffuses d'éradication d'autres invasives (topinambour, raisin d'Amérique et laurier cerise) sur d'autres cours d'eau du périmètre. Ces prestations ont été réalisées par la Régie des Territoires.

Lancement des actions prévues au titre de l'année 2 du plan pluriannuel d'actions : étude avant-projet pour les travaux d'éradication des renouées sur le Val Coisin.

En parallèle, poursuite d'intervention d'arrachage précoce annuel sur les invasives, opération subventionnée par l'Agence de l'eau, ainsi que la poursuite de l'expérimentation d'éradication sur le laurier cerise, le paulownia et le raisin d'Amérique, opération subventionnée par le Département.

F Autres travaux hors PAPI

- **Réparation des berges du torrent de la Combaz en amont de la RD 925 suite à la crue de mai 2015**

La crue du torrent de la Combaz du 1^{er} mai 2015 a généré des érosions des berges du torrent en amont de la RD 925 menaçant les habitations riveraines et la voie communale. La correction de ces désordres a été initiée par la commune de Notre Dame des Millières avec notamment la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le service de Restauration des Torrents de Montagne de Savoie (RTM) en octobre 2017.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, l'opération a été transférée successivement à ARLYSERE à compter du 1^{er} janvier 2018, puis au S.I.S.A.R.C à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le marché de travaux a été passé avec l'entreprise Manno TP de St Jean de Maurienne en juillet 2019 pour un montant de 85.044 € HT.

Les travaux ont débuté en octobre 2019 et se sont achevés le 17 janvier 2020. Les travaux ont été réceptionnés le 30 janvier 2020.

Perspectives 2021

Solde de la subvention de l'Etat. (et finalisation étude préliminaire de l'agrandissement de la plage de dépôt amont de la Combaz)

- Programme pluriannuel de travaux d'entretien des cours d'eau affluents

Les travaux d'entretien réalisés sur les affluents de l'Isère en 2020 dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau concernent :

- La gestion sédimentaire : travaux de curage des plages de dépôt râtelier.
- La gestion du lit des cours d'eau : traitement sélectif des embâcles.
- La gestion de la ripisylve : travaux forestiers de la végétation rivulaire.

Les travaux sont réalisés dans le cadre de 2 accords-cadres de travaux à marchés subséquents :

- Gestion sédimentaire et enrochement sur 3 lots
- Gestion des berges et du lit des cours d'eau (travaux forestiers) sur 3 lots

Le montant des travaux d'entretien 2020 s'élève à de 202 000 € TTC

- Demande de labellisation EPAGE

Les textes instaurant la compétence GEMAPI donnent la possibilité d'une labellisation en établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) des collectivités qui exercent cette compétence sur des périmètres cohérents avec les logiques de bassin versant.

C'est effectivement le cas du S.I.S.A.R.C qui pourrait donc postuler à cette labellisation. Bien que non obligatoire, celle-ci permettrait au S.I.S.A.R.C de gagner encore en crédibilité vis à vis des financeurs publics de la gestion de l'eau, et notamment de l'Agence de l'eau.

Perspectives 2021

Dépôt auprès du Comité de bassin d'un dossier de demande de labellisation du S.I.S.A.R.C en EPAGE

5. Points divers

Communication

Le site du S.I.S.A.R.C (www.sisarc.fr) en fonctionnement depuis 2015 permet aux élus et à la population de mieux connaître l'action du S.I.S.A.R.C.

Son contenu est régulièrement mis en jour pour rendre compte de l'activité du Syndicat

Adhésion à l'association du bassin versant de l'Isère

La S.I.S.A.R.C a adhéré à l'association du bassin versant de l'Isère dès sa création en 2018. Cette association est préfiguratrice d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) comme le prévoit le SDAGE Rhône Méditerranée

Conventions passées dans l'année 2020 :

- Convention entre le SISARC, l'Etat et la Société Granulats VICAT - Epaissement de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière Vicat de « PRE COUARDIN » - Commune de Laissaud (délibération du 19 février 2020)
- Convention entre le SISARC et le CENS – Gestion 2020 des zones humides (délibération du 19 février 2020)
- Convention d'occupation de l'emprise délimitée par l'ouvrage – Plage de dépôt râtelier du Gelon à La Rochette et de servitude de passage en terrain privé pour accéder à cet ouvrage entre le S.I.S.A.R.C et la Société Forces Motrices du Gelon (délibération du 24 juin 2020)